



m

# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

4<sup>e</sup> séance du mardi 4 octobre 2022

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/17 de la Municipalité, du 30 juin 2022;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'108'000.- pour des travaux d'assainissement, de transformation et de modernisation des vestiaires et du système sanitaire de la piscine de Mon-Repos ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des sports ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses ré-elles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Services des sports.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatre octobre deux mille vingt-deux.

La présidente :



Le secrétaire :